



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

**Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et
de l'énergie**

N° Spécial

27 Août 2020

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DRIEE du 27 Août 2020

SOMMAIRE

Arrêtés	Date	Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie	Page
N° 2020 - DRIEE IdF - 035	27 Août 2020	Arrêté n°2020-DRIEE IdF - 035 portant subdélégation de signature	3
N° 2020 - DRIEE IdF - 034	27 Août 2020	Arrêté n° 2020-DRIEE IdF - 034 portant subdélégation de signature	6

Arrêté n°2020-DRIEE IdF – 035
portant subdélégation de signature

**La directrice de la Direction Régionale et Interdépartementale de
l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France, par intérim**

VU le code de l'environnement ;

VU la loi n°2000-312 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives et individuelles ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Laurent HOTTIAUX, préfet des Hauts-de-Seine ; à compter du 24 août 2020 ;

VU l'arrêté interministériel du 12 janvier 2005 relatif aux subventions accordées au titre du financement par le fonds de prévention des risques naturels majeurs de mesures de prévention des risques naturels majeurs ;

VU l'arrêté ministériel du 19 juin 2020 portant nomination de Madame Claire GRISEZ, directrice régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France, par intérim ;

VU l'arrêté préfectoral PCI n° 2020-98 du 24 août 2020 de Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine portant délégation de signature à Madame Claire GRISEZ, directrice Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France par interim, en matière de gestion du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs dans le département des Hauts-de-Seine ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Subdélégation de signature est donnée, pour le département des Hauts-de-Seine :

- pour les points a), b), c) et d) définis au présent article, à :
 - Monsieur Jean-Marc PICARD, directeur-adjoint de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France,
 - Monsieur Pascal HERITIER, adjoint au directeur de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France,
 - Monsieur Julien PELGE, secrétaire général par intérim de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France,
- pour le point a) défini au présent article, à :
 - Madame Agnès COURET, chef de l'unité départementale de Paris de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France,
 - Madame Claire SAURON, adjointe au chef de l'unité départementale de Paris de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France,

à effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences respectives, en matière de gestion du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (dit Fonds Barnier) :

- a. les actes de mise en œuvre des procédures ;
- b. les actes d'exécution des marchés conclus pour le compte de l'État au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs ;
- c. les arrêtés d'attribution de subvention au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs ;
- d. les actes et décisions d'ordonnancement secondaire des dépenses relatives au Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs.

ARTICLE 2 : L'arrêté 2020-DRIEE IdF - 026 du 22 juillet 2020 portant sub-délégation de signature du directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie de la région Île-de-France en matière de gestion du fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs dans le département des Hauts-de-Seine est abrogé.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire général de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Vincennes, le 26 août 2020

Pour le préfet des Hauts-de-Seine, et par
délégation, La directrice régionale et
interdépartementale de l'environnement et de
l'énergie d'Île-de-France par interim

Claire GRISEZ

Arrêté n° 2020-DRIEE IdF – 034
portant subdélégation de signature

La directrice Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France par interim,

VU le décret n° 97-1204 du 19 décembre 1997 pris pour l'application au ministre chargé de l'environnement du premier alinéa de l'article 2 du décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

VU le décret n° 97-1206 du 19 décembre 1997 pris pour l'application à l'ensemble des ministres du 1° de l'article 2 du décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;

VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Laurent HOTTIAUX, préfet des Hauts-de-Seine, à compter du 24 août 2020 ;

VU l'arrêté ministériel du 19 juin 2020 portant nomination de Madame Claire GRISEZ
directrice régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France, par intérim ;

VU l'arrêté préfectoral PCI n°2020-94 du 24 août 2020 de Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine portant délégation de signature à Madame Claire GRISEZ, directrice Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France par interim ;

ARRETE

ARTICLE 1. CORRESPONDANCES

Subdélégation de signature est donnée, pour le département des Hauts-de-Seine, à :

- Monsieur Jean-Marc PICARD, directeur-adjoint de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France,
- Monsieur Pascal HERITIER, adjoint au directeur de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France,
- Mme Nadia HERBELOT, chef de l'unité départementale des Hauts-de-Seine,
- Mme Delphine DUBOIS, adjointe de la chef de l'unité départementale des Hauts-de-Seine,

à l'effet de signer les correspondances relevant des attributions de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE), sous les réserves mentionnées à l'article 4 de l'arrêté du 24 août 2020 susvisé.

ARTICLE 2. ACTES, ARRETES ET DECISIONS

Subdélégation de signature est donnée, pour le département des Hauts-de-Seine, à :

- Monsieur Jean-Marc PICARD, directeur-adjoint de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France,
- Monsieur Pascal HERITIER, adjoint au directeur de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France,
- Mme Nadia HERBELOT, chef de l'unité départementale des Hauts-de-Seine,
- Mme Delphine DUBOIS, adjointe de la chef de l'unité départementale des Hauts-de-Seine,

à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, tous actes, arrêtés et décisions se rapportant aux domaines figurant à l'article 2 de l'arrêté préfectoral de délégation de signature PCI n°2020-94 du 24 août 2020, sous les réserves visées à l'article 4 dudit arrêté.

ARTICLE 3. SANCTIONS PÉNALES

Subdélégation de signature est donnée, pour le département des Hauts-de-Seine, à :

- Monsieur Jean-Marc PICARD, directeur-adjoint de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France,
- Monsieur Pascal HERITIER, adjoint au directeur de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France,
- Mme Nadia HERBELOT, chef de l'unité départementale des Hauts-de-Seine,

- Mme Delphine DUBOIS, adjointe de la chef de l'unité départementale des Hauts-de-Seine,

à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences en matière de sanctions pénales (art. L. 173-12, R. 173-3 et R. 173-4 du code de l'environnement), hors domaine des installations classées pour la protection de l'environnement, les correspondances et actes mentionnés à l'article 3 de l'arrêté du 24 août 2020 susvisé.

ARTICLE 4. Dans la limite de leurs attributions respectives, les subdélégations de signature visées aux articles 1 à 3 ci-dessus seront également exercées par :

Pour les affaires relevant du point I (contrôle des véhicules automobiles) de l'article 2 de l'arrêté du 24 août 2020 susvisé, par :

- M. Thomas BOUYER, chef du service énergie, climat, véhicules
- M. Baptiste LORENZI, chef-adjoint du service énergie, climat, véhicules
- Mme Manon HAMELIN, adjointe au chef du service énergie, climat, véhicules
- M Yves SCHOEFFNER, chef du pôle véhicules régional, service énergie, climat, véhicules
- M. Jean-Luc PERCEVAL, Chargé de mission véhicule
- M. Frédéric SEIGLE, chef du pôle véhicules ouest à l'unité départementale des Hauts-de-Seine
- M. Olivier ASTIER, chef de l'unité départementale de Seine-Saint-Denis,
- Mme Catherine CHOLLET, adjointe au chef de l'unité départementale de Seine-Saint-Denis
- M. Alaoudine MAYOUFI, chef du pôle véhicules infra-régional Nord
- Mme Dominique GEORGE, adjointe du chef du pôle véhicules infra-régional Nord
- M. Jean-Marie CHABANE, chef de l'unité départementale du Val de Marne
- Mme Isabelle SATIN, adjointe du chef de l'unité départementale du Val de Marne
- Mme Stéphanie HUGON, chef du pôle véhicule infra régional Sud

Pour les affaires relevant du point II (équipements sous pression et canalisations) de l'article 2 de l'arrêté du 24 août 2020 susvisé, par :

- M. Alexandre LEONARDI , chef du service prévention des risques et des nuisances,
- M. Félix BOILEVE, adjoint au chef du service prévention des risques et des nuisances
- M. Patrick POIRET, adjoint au chef du service prévention des risques et des nuisances
- Mme Agnès COURET, chef de l'unité départementale de Paris, responsable du pôle équipements sous pression – réforme anti-endommagement Centre,
- Mme Claire SAURON, adjointe à la chef de l'unité départementale de Paris,
- Mme Aurélie PAPES, adjointe au chef du pôle Installations, équipements et réseaux à risques du service prévention des risques et des nuisances.

Pour les affaires relevant du point III (sous-sol – mines et carrières) de l'article 2 de l'arrêté du 24 août 2020 susvisé, par :

- M. Alexandre LEONARDI , chef du service prévention des risques et des nuisances,
- M. Félix BOILEVE, adjoint au chef du service prévention des risques et des nuisances
- M. Patrick POIRET, adjoint au chef du service prévention des risques et des nuisances
- Mme Aurélie PAPES, adjointe au chef du pôle Installations, équipements et réseaux à risques du service prévention des risques et des nuisances
- Mme Marion RAFALOVITCH, chef du pôle risques et aménagement, service prévention des risques et des nuisances

Pour les affaires relevant du point IV (énergie) de l'article 2 de l'arrêté du 24 août 2020 susvisé, par :

- M. Thomas BOUYER, chef du service énergie, climat, véhicules
- M. Baptiste LORENZI, chef-adjoint du service énergie, climat, véhicules
- Mme Manon HAMELIN, adjointe au chef du service énergie, climat, véhicules
- Mme Brigitte LOUBET, conseiller spécial « mission chaleur » du service énergie, climat, véhicules

Pour les affaires relevant du point V (déchets) de l'article 2 de l'arrêté du 24 août 2020 susvisé, par :

- M. Alexandre LEONARDI , chef du service prévention des risques et des nuisances,
- M. Félix BOILEVE, adjoint au chef du service prévention des risques et des nuisances
- Mme Irène ALFONSI, adjointe au chef du pôle risques chroniques et qualité de l'environnement, service prévention des risques et des nuisances
- Mme Marion RAFALOVITCH, chef du pôle risques et aménagement, service prévention des risques et des nuisances

Pour les affaires relevant du point VI (ICPE) de l'article 2 de l'arrêté du 24 août 2020 susvisé, par :

- M. Alexandre LEONARDI , chef du service prévention des risques et des nuisances,
- M. Félix BOILEVE, adjoint au chef du service prévention des risques et des nuisances
- M. Patrick POIRET, adjoint au chef du service prévention des risques et des nuisances
- Mme Aurélie PAPES, adjointe au chef du pôle Installations, équipements et réseaux à risques du service prévention des risques et des nuisances
- Mme Marion RAFALOVITCH, chef du pôle risques et aménagement, service prévention des risques et des nuisances

- Mme Irène ALFONSI, adjointe au chef du pôle risques chroniques et qualité de l'environnement, service prévention des risques et des nuisances
- M. Henri KALTEMBACHER, chef de l'unité départementale des Yvelines,
- Mme Cécile CASTEL , adjointe au chef de l'unité départementale des Yvelines.

Pour les affaires relevant du point VII (police de l'eau, des milieux aquatiques et de la pêche) de l'article 2 de l'arrêté du 24 août 2020 susvisé, par :

- Mme Isabelle KAMIL, chef du service de police de l'eau
- Mme Marine RENAUDIN, chef-adjoint du service de police de l'eau
- Mme Florence CHEREAU, chef de la cellule spécialisée, service de Police de l'Eau
- Mme Chloé CANUEL, chef de la cellule Paris Proche Couronne, service de Police de l'Eau

Pour les affaires relevant du point VIII (protection des espèces de faune et flore sauvages menées et du patrimoine naturel) de l'article 2 de l'arrêté du 24 août 2020 susvisé, par :

- Mme Lucile RAMBAUD, chef du service nature, paysage et ressources
- M. Robert SCHOEN, chef-adjoint du service nature, paysage et ressources,
- M. Bastien MOREIRA-PELLET, chef du pôle police de la nature, chasse et CITES, service nature, paysage et ressources,
- Mme Fuchsia DESMAZIERES, adjointe au chef du pôle police de la nature, chasse et CITES, service nature, paysage et ressources
- M. Lahsen EL GHABA, chargé de mission, pôle police de la nature, chasse et CITES, service nature, paysage et ressources
- Mme Manuelle RICHEUX, pôle police de la nature, chasse et CITES, service nature, paysage et ressources
- M. Stéphane LUCET chef du pôle espaces et patrimoine naturel, service nature, paysage et ressources
- M. Dilipp SANDOU, coordinateur CITES, pôle police de la nature, chasse et CITES, service nature, paysage et ressources
- M. Fabrice ROUSSEAU, chargé d'études, pôle police de la nature, chasse et CITES, service nature, paysage et ressources.

Pour les affaires relevant du point IX (publicité, enseignes et préenseignes) de l'article 2 de l'arrêté du 24 août 2020 susvisé, par :

- Mme Lucile RAMBAUD, chef du service nature, paysage et ressources
- M. Robert SCHOEN, chef-adjoint du service nature, paysage et ressources,
- M. Nicolas LE GRAND, chef du pôle Publicité extérieure, service nature, paysage et ressources.

Pour les affaires relevant du point X (autorisation environnementale) de l'article 2 de l'arrêté du 24 août 2020 susvisé, par :

- M. Alexandre LEONARDI , chef du service prévention des risques et des nuisances,
- M. Félix BOILEVE, adjoint au chef du service prévention des risques et des nuisances

- M. Patrick POIRET, adjoint au chef du service prévention des risques et des nuisances
- Mme Aurélie PAPES, adjointe au chef du pôle Installations, équipements et réseaux à risques du service prévention des risques et des nuisances
- Mme Marion RAFALOVITCH, chef du pôle risques et aménagement, service prévention des risques et des nuisances
- Mme Irène ALFONSI, adjointe au chef du pôle risques chroniques et qualité de l'environnement, service prévention des risques et des nuisances
- Mme Isabelle KAMIL, chef du service de police de l'eau
- Mme Marine RENAUDIN, chef-adjoint du service de police de l'eau
- Mme Florence CHEREAU, chef de la cellule spécialisée, service de Police de l'Eau
- Mme Chloé CANUEL, chef de la cellule Paris Proche Couronne, service de Police de l'Eau.

Pour les affaires relevant du point XI (contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques) de l'article 2 de l'arrêté du 24 août 2020 susvisé, par :

- M. Alexandre LEONARDI , chef du service prévention des risques et des nuisances,
- M. Félix BOILEVE, adjoint au chef du service prévention des risques et des nuisances
- Mme Marion RAFALOVITCH, chef du pôle risques et aménagement, service prévention des risques et des nuisances
- Mme Laurence BALMES, adjointe à la chef du pôle risques et aménagement.

Pour les affaires relevant du point XII (risques naturels) de l'article 2 de l'arrêté du 24 août 2020 susvisé, par :

- M. Alexandre LEONARDI , chef du service prévention des risques et des nuisances,
- M. Félix BOILEVE, adjoint au chef du service prévention des risques et des nuisances
- Mme Agnès COURET, chef de l'unité départementale de Paris, responsable du pôle interdépartemental de prévention des risques naturels,
- Mme Claire SAURON, chef du pôle interdépartemental de prévention des risques naturels, unité départementale de Paris,
- Mme Marion RAFALOVITCH, chef du pôle risques et aménagement, service prévention des risques et des nuisances

Pour les affaires relevant du point XIII (géothermie) de l'article 2 de l'arrêté du 24 août 2020 susvisé, par :

- M. Thomas BOUYER, chef du service énergie, climat, véhicules
- M. Baptiste LORENZI, chef-adjoint du service énergie, climat, véhicules
- Mme Manon HAMELIN, adjointe au chef du service énergie, climat, véhicules

**Pour les affaires relevant de l'article 3 de l'arrêté du 24 août 2020 susvisé,
par :**

- Mme Lucile RAMBAUD, chef du service nature, paysage et ressources
- M. Robert SCHOEN, chef-adjoint du service nature, paysage et ressources,
- M. Bastien MOREIRA-PELLET, chef du pôle police de la nature, chasse et CITES, service nature, paysage et ressources,
- Mme Fuchsia DESMAZIERES, adjoint du chef du pôle police de la nature, chasse et CITES, service nature, paysage et ressources,
- Mme Isabelle KAMIL, chef du service de police de l'eau
- Mme Marine RENAUDIN, chef-adjoint du service de police de l'eau
- Mme Florence CHEREAU, chef de la cellule spécialisée, service de Police de l'Eau,
- Mme Chloé CANUEL, chef de la cellule Paris Proche Couronne, service de Police de l'Eau.

ARTICLE 5. L'arrêté 2020-DRIEE IdF-021 du 10 juillet 2020 portant subdélégation de signature dans le département des Hauts-de-Seine est abrogé.

ARTICLE 6. Le Secrétaire Général de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Vincennes, le 26 août 2020

Pour le Préfet des Hauts-de-Seine, et par
délégation,

La directrice régionale et
interdépartementale de
l'environnement et de l'énergie d'Île-de-
France par interim

Claire GRISEZ

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>